

# Question de rhétorique : l'art oratoire se moque-t-il de la vérité ?

TRIBUNE JUSTICE

Publié le 03/11/2020 - mis à jour le 03/11/2020 à 10H56

## François Martineau

*Avocat à la Cour - Associé  
gérant du Cabinet Lussan*

Le film d'Yvan Attal *Le Brio*, sorti en 2017, montre comment l'art oratoire pourrait permettre de s'affirmer dans la société et ouvrir la voie à la réussite. A en croire les auteurs du scénario, la rhétorique serait l'art d'avoir raison sans se soucier de la vérité. François Martineau, avocat à la cour et auteur du « *Petit traité d'argumentation judiciaire et de plaidoirie* » nous explique pourquoi c'est faux.



Photo : AdobeStock/MemoryMen

« L'éloquence, la rhétorique, c'est précisément ce que je veux vous apprendre : avoir raison. La vérité on s'en fout ».

Cette réplique, tirée du film *Le Brio* d'Yvan Attal (2017), rediffusé sur France 2 dimanche dernier résume à elle seule la problématique du rapport entre langage et vérité, thème qui passionnait déjà les penseurs grecs au le V<sup>ème</sup> siècle avant Jésus-Christ.

Pour l'illustrer , « Le brio » véhicule, en fait deux idées erronées sur la rhétorique.

## **Le langage au service de la recherche de vérité**

En premier lieu, et contrairement à l'idée si profondément défendue par le film qu'elle en constitue le fil rouge, la rhétorique et plus généralement les techniques de communication, ne doivent pas faire passer en contrebande des vérités qui n'en sont pas ; l'argumentation, et la rhétorique qui l'enseigne, loin d'être les moyens d'une tromperie intellectuelle, ont au contraire pour objectif d'enrichir la réflexion pour approcher la réalité d'un sujet.

Il ne doit donc y avoir de séparation entre l'utilisation que l'on fait du langage, et la morale qui doit soutenir tout discours, dans la recherche de la vérité.

Pensons toujours à cette leçon d'Isocrate, grand professeur de rhétorique contemporain de Socrate. Dans son ouvrage *L'échange*, Isocrate démontre que la rhétorique n'est acceptable qu'au service d'une cause honnête et noble ; tout en affirmant que l'enseignement de la rhétorique va de pair avec l'acquisition d'une vaste culture littéraire, juridique et philosophique, il s'emploie à soumettre l'ensemble des techniques rhétoriques à une fin morale.

De même, souvenons-nous de ce passage de *l'Orateur* où Cicéron, fait dire à l'un de ses personnages :

« car l'éloquence est l'une des plus grandes vertus (...) il en est ainsi de cette puissance qui ayant embrassée la science du réel développe si bien en parole ce que l'esprit perçoit et décide qu'elle peut, en pesant sur les auditeurs, les pousser où elle veut. Et plus grande est cette force, plus elle doit être accompagnée de probité et d'extrême prudence. Si nous donnons les richesses de la parole à des gens qui manquent de ces vertus nous n'aurons pas fait des orateurs mais nous aurons livré des armes à des fous furieux ».

Comme ce vocable de « fous furieux » résonne d'ailleurs à nos oreilles d'aujourd'hui, lorsqu'on entend la rhétorique des terroristes...

Rappelons toujours l'avertissement de Quintilien qui définit l'orateur comme un homme de bien, certes habile dans l'art de parler, mais surtout comme un homme de bien !

## **Ne jamais soutenir ce que l'on sait être faux**

En second lieu, cette recherche de la vérité que porte la rhétorique en elle de façon consubstantielle en exigeant que l'utilisation du langage et des techniques oratoires et de communication soient soumises à la morale est aussi et surtout celle qui résulte, pour l'avocat, de sa propre déontologie.

Quelle image « le brio » donne-t-elle de l'avocat ! Rappelons qu'à l'instant où il prête le serment de sa profession, l'avocat jure d'exercer ses fonctions non seulement avec humanité mais aussi avec probité. Probité morale, cela va de soi, mais aussi probité intellectuelle.

L'avocat, nous le savons d'expérience est toujours confronté au délicat problème de la vérité dans les débats judiciaires, et ce, quelle que soit la nature des affaires.

Il lui importe alors de concilier des principes qui peuvent paraître contradictoires : dire tout ce qui est nécessaire à sa cause, mais ne jamais chercher à surprendre la religion des juges.

Ne jamais mentir, ne jamais tricher, ne jamais soutenir ce que l'on sait être faux, c'est bien le commandement majeur en matière judiciaire ; et parler en conscience, c'est toujours parler de bonne foi, car quelles que soient les techniques rhétoriques qu'il peut mettre en œuvre, l'avocat, lorsqu'il s'exprime affirme toujours une sincérité exclusive de fraude ou de manipulation ...

Conscience et probité ne sont pas seulement les deux termes d'un serment prêté, ce ne sont pas seulement des vertus, c'est pour l'avocat d'aujourd'hui et de demain un impératif dont le respect lui permettra de trouver le chemin de la persuasion qui ne peut exister sans la confiance.

Puissent ces valeurs toujours guider les avocats dans l'exercice de leur métier ; puissent-elles aussi, dans les temps particulièrement troublés que nous traversons, inspirer les politiques.

Que tous demeurent convaincus que l'art oratoire et la rhétorique ne constituent pas un art de mentir, mais au contraire le meilleur chemin pour approcher la vérité.

\* Dalloz, 8 ème édition 2019.